

FICHE DE POSTE

SOUS-DIRECTEUR (MAGISTRAT)

DEPARTEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SPECIALISEES

Intitulé du poste :	Sous-directeur (1 poste susceptible de devenir vacant)
Organisme de rattachement :	Ministère de la justice - Direction des services judiciaires - Ecole nationale de la Magistrature
Employeur :	Ecole nationale de la magistrature
Localisation :	8 rue Chanoinesse – 75004 Paris
Poste profilé :	DFPS – Sous-directeur

PRESENTATION DE L'ENM :

L'Ecole nationale de la magistrature, établissement public administratif doté d'un budget autonome de l'ordre de 50 millions d'euros pour l'exercice 2025, se répartit sur quatre sites distincts : deux situés à Bordeaux, siège de l'Ecole et de la direction des recrutements, de la formation initiale et de la recherche, les deux autres localisés à Paris où se trouve la direction de la formation continue, des relations internationales et des formations professionnelles spécialisées. L'ENM, qui compte aujourd'hui 281 emplois équivalents temps plein, est dirigée par une directrice qui met notamment en œuvre la mission pédagogique de l'Ecole et les délibérations de son conseil d'administration.

L'approche pédagogique mise en œuvre par l'ENM repose sur l'existence de huit pôles de formation, communs à la formation initiale et à la formation continue, et dans lesquels l'apprentissage des techniques des différentes fonctions (substitut du procureur, juge d'instruction, juge des enfants, juge des contentieux de la protection...), coexiste avec une logique d'acquisition transversale des compétences (éthique et déontologie, culture institutionnelle, entretien judiciaire et communication, prise de décision, management...).

Soucieuse de bénéficier de regards croisés sur ses contenus pédagogiques, l'ENM profite du concours de plusieurs personnalités reconnues ayant la qualité de doyens des enseignements. Chacun d'eux est rattaché à l'un des huit pôles de formation :

Humanités judiciaires : en cours de recrutement

Justice civile : **Natalie FRICERO**, professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'université de Nice-Côte d'Azur

Justice pénale : **Laure BECCUAU**, procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris

Communication judiciaire : **Nicolas JACQUET**, procureur général près la cour d'appel de Toulouse

Administration de la justice : **Stéphane HARDOUIN**, magistrat, Chef de l'Inspection générale de la police nationale

Dimension internationale de la justice : **Nicolas GUILLOU**, juge à la Cour pénale internationale

Environnement judiciaire : **François de SINGLY**, professeur émérite de sociologie à l'université de Paris

Pôle économique, social et environnemental : **Stéphanie FOUGOU**, ancienne présidente de l'Association française des juristes d'entreprise.



ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION

DESCRIPTION DU POSTE :

Le poste à pourvoir est celui de **sous-directeur, chef du département des formations professionnelles spécialisées**, qui est placé sous l'autorité du directeur adjoint chargé de la formation continue, de l'international et des formations professionnelles spécialisées. Le poste est basé à Paris.

Le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 prévoit parmi les missions de l'ENM, outre celle d'assurer la formation initiale et continue des magistrats professionnels, celle d'assurer « la formation de personnes n'appartenant pas au corps judiciaire et amenées soit à exercer des fonctions juridictionnelles dans l'ordre judiciaire, soit à concourir étroitement à l'activité judiciaire ». Dans ce contexte, un département des formations professionnelles spécialisées (DFPS) a été créé en 2009.

Le DFPS assure aujourd'hui la formation initiale et/ou continue de 11 publics, soumis pour la plupart à une obligation de formation :

- les juges consulaires, dont la formation initiale et continue est obligatoire depuis 2018,
- les conciliateurs de justice, soumis depuis 2019 à une obligation de formation initiale et continue,
- les conseillers prud'hommes, dont la formation initiale obligatoire est assurée par l'ENM depuis 2019,
- les assesseurs des pôles sociaux des tribunaux judiciaires et de la cour d'appel d'Amiens, dont la formation initiale obligatoire est assurée par l'ENM depuis 2019,
- les délégués du procureur,
- les experts judiciaires chargés de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme qui, depuis le décret du 27 novembre 2020, peuvent suivre à l'ENM une formation aux enjeux spécifiques de cette prise en charge,
- les attachés de justice,
- les avocats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles au sein des cours criminelles départementales,
- les assistants spécialisés,
- les assesseurs exploitants agricoles.

Chaque année, ce sont 12 à 15000 apprenants qui participent aux formations mises en œuvre par le département.

L'objectif général poursuivi vise à la professionnalisation des professionnels non magistrats qui exercent des fonctions juridictionnelles ou qui sont membres des équipes juridictionnelles. L'approche par les compétences et l'innovation pédagogique tiennent une place importante dans la conception de dispositifs adaptés aux profils variés de ces publics. Le département anime également un réseau d'environ 180 formateurs dans le cadre de la mise en œuvre de formations délocalisées en régions (juges consulaires, conciliateurs de justice, délégués du procureur, conseillers prud'hommes, attachés de justice) et élabore de nombreuses ressources pédagogiques (modules de formation, fiches techniques, cartes mentales, capsules vidéos...) adaptées à chacun de ses publics et mises à leur disposition sur des plateformes pédagogiques dédiées.

Le sous-directeur, chef de département pilote un département qui compte actuellement 25 emplois au total : dix magistrats coordonnateurs de formation ; un chef de service ; un chargé de mission auprès du chef de service ; quatre assistants de coordination pédagogique ; et sept gestionnaires pédagogiques.

Le sous-directeur du département assure :

- la direction opérationnelle du service : organisation du travail, animation et coordination générale de l'activité de l'ensemble des personnels qui y sont affectés en lien avec le chef de service (magistrats, fonctionnaires et personnel contractuel) ;
- la coordination de l'élaboration et de l'évolution des dispositifs de formation initiale y compris sous la forme de e-formation ou de formations hybrides (consultations préalables, définition des besoins, écriture des cahiers des charges, pilotage de projets en lien avec d'autres services de l'école) ainsi que leur mise en œuvre (pilotage de l'action des coordonnateurs de formation, supervision de l'ensemble des actions de formation avec programmation des sessions, gestion des candidatures, inscriptions et délivrance des attestations de formation, aspects logistique et budgétaire) ;
- s'agissant de la formation initiale des magistrats exerçant à titre temporaire, en lien avec la direction des services judiciaires : la gestion de deux promotions annuelles de candidats avec la supervision de la conception et de l'évolution du programme de formation théorique et du séquençage du stage en juridiction, de l'accueil des stagiaires, de la gestion de leur stage en juridiction (organisation, suivi et évaluation) en lien avec les coordonnateurs régionaux de formation et les directeurs de centres de stage ;
- la coordination de l'élaboration et de l'évolution des dispositifs de formation continue pour le public des juges consulaires, des conciliateurs de justice, des délégués du procureur (définition des besoins, consultations, confection des 3 catalogues annuels de formation) ainsi que leur mise en œuvre et leur évaluation dans le cadre de la démarche d'amélioration continue Qualiopi : pilotage de l'action des coordonnateurs de formation, supervision de l'ensemble des actions de formation (programmation des

sessions, gestion des candidatures, inscriptions, et attestations de formation, aspects logistique et budgétaire) ; s'agissant des formations délocalisées des juges consulaires, des conciliateurs de justice et des délégués du procureur, la supervision de la programmation annuelle des sessions en régions en lien avec les délégués régionaux de la conférence générale des juges consulaires de France et des formateurs de conciliateurs et de délégués du procureur ;

- la conception et la coordination de la mise en œuvre de colloques ou d'autres actions de formation sur des thèmes d'actualité, en lien le cas échéant avec les autres sous-directions de l'ENM ;
- la conception et la mise à jour de dispositifs de formation innovants et de ressources documentaires et supports de formation adaptés à chaque public; la gestion et mise à jour des espaces documentaires (plateformes pédagogiques de l'ENM) ;
- la promotion de l'offre de formation de l'ENM en utilisant et améliorant les outils dématérialisés existants et, en lien avec le service communication de l'école, en assurant la visibilité des actions ;
- la coordination du réseau des délégués à la formation (juges consulaires/conciliateurs) et formateurs de l'ENM : création, ouverture et gestion des espaces formateurs figurant sur la plateforme Moodle de l'ENM, programmation, conception, et co-animation des formations de formateurs, animation du réseau et suivi des formateurs ;
- l'expression des besoins de fonctionnement de la sous-direction, le suivi et le rapport, en lien avec le secrétariat général (service financier, service du personnel, etc.), de la prévision et de l'utilisation de l'ensemble des moyens budgétaires, logistiques et humains qui sont mis à sa disposition ; le suivi de l'ensemble des éléments statistiques liés à l'activité du département (rapport d'activité, contrat d'objectifs et de performance) ;
- l'animation des différents partenariats souscrits par l'Ecole, particulièrement avec les autres professions du droit ;
- le cas échéant, la participation à des missions d'audit ou d'expertise en France ou à l'étranger ;
- la réalisation de toutes autres tâches qui lui seraient confiées par le directeur.

En tant que membre de la direction de l'école, le sous-directeur du département des formations professionnelles spécialisées est appelé à participer pleinement à l'ensemble des activités de la direction, à assister notamment aux comités de direction, aux conseils pédagogiques et conseils d'administration, aux commissions de recrutement et, de manière générale, à représenter l'École dans les réunions ministérielles, les groupes de travail ou les conférences nationales ou internationales.

LOCALISATION :

Il s'agit d'un poste basé Paris. La disponibilité requise rend nécessaire une résidence à Paris ou dans sa proche région. Des déplacements occasionnels à Bordeaux et en régions sont à prévoir.

COMPETENCES REQUISES :

Ce poste nécessite :

- Une solide expérience du management d'équipe, un sens aigu de l'organisation et une réelle capacité à conduire des projets complexes et transversaux ;
- Un sens développé de la coordination et du travail collectif, tant au sein de l'École qu'avec ses partenaires institutionnels ;

- Un sens relationnel affirmé, en raison de la diversité des interlocuteurs (Chancellerie, juridictions, Conseil supérieur de la prud'homie, Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, etc.) et de la nécessité de coopérer avec les organes représentant les professions judiciaires et parajudiciaires ;
- Une expérience professionnelle diversifiée et de très bonnes connaissances juridiques, notamment en matière civile ;
- Un goût marqué pour la formation et la pédagogie d'adultes allié à un intérêt pour les approches innovantes, en particulier le Legal design ;
- Une grande créativité, le sens de l'innovation et de l'initiative ;
- Une grande disponibilité comme une grande puissance de travail ;
- Une capacité à répondre aux situations nouvelles, aux évolutions des publics et des besoins en formation ;
- Des dispositions certaines pour le travail en équipe, au sein de l'Ecole et avec ses partenaires ;
- Une maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur, logiciel de présentation de documents).

STATUT :

Détaché pour trois ans renouvelables une fois, au sein d'un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du garde des sceaux, ministre de la Justice, le sous-directeur des formations professionnelles spécialisées est placé sous l'autorité générale de la directrice de l'Ecole et sous la supervision directe du directeur adjoint chargé de la formation continue, de l'international et des formations professionnelles spécialisées.

Le poste de sous-directeur à pourvoir est destiné à un magistrat de l'ordre judiciaire du premier grade ou du second grade et inscrits au tableau d'avancement ou parmi les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois relevant de la catégorie A et dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors-échelle B ou à l'indice 1350.

MODALITES DE RECRUTEMENT :

Les candidatures doivent être adressées directement à Monsieur **Guillaume PUYGRENIER, chef de cabinet de la directrice**, par courrier électronique (cabinet.enm@justice.fr).

Les candidatures doivent également être adressées, par la voie hiérarchique, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, simultanément à :

Madame la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature
10 rue des Frères Bonie 33
080 Bordeaux Cedex

Et à :

Monsieur le directeur des services judiciaires

Poste susceptible de devenir vacant : prise de poste envisagée à compter du 1^{er} janvier 2026

Pour tous renseignements, personnes à contacter :

Haffide BOULAKRAS

Directeur adjoint en charge de la formation continue, de l'international et des formations professionnelles spécialisées

01 44 41 88 23

haffide.boulakras@justice.fr

Raphaëlle SILVY-LELIGOIS

Sous-directrice

Cheffe du département des formations professionnelles spécialisées

01 44 41 87 95

raphaelle.silvy-leligois@justice.fr

Guillaume PUYGRENIER

Chef de cabinet de la directrice de l'ENM

05 56 00 11 20

guillaume.puygrenier@justice.fr